

REUNION du 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 JUIN 2011 à 18 h sous la présidence de M. DUCOUT, Maire, en présence de tous les élus.

ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION des DELEGUES des CONSEILS MUNICIPAUX

M. Gilles DUCOUT, Maire, a ouvert la séance.

Mme DESCAMPS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM LAPEYRE, BROUQUEYRE, PERES, Mme DESCAMPS.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu :	
DUCOUT Gilles	12 voix
VIGNES Christian	12 voix
LAFITTE Ginou	9 voix
LAPEYRE Pierre	5 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires :

- M. Gilles DUCOUT, né le 18/05/1958 à St Julien-en-Born, domicilié 10 rue des Tilleuls à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Christian VIGNES, né le 29/12/1949 à St Julien-en-Born, domicilié 257 route du Pont Blanc à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.
- Mme Ginou LAFITTE, née le 15/03/1949 à Mont-de-Marsan, domiciliée 46 route de Gironsat à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection des délégués suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu :	
FROUSTEY Michel	11 voix
BADET Michel	11 voix
GOURGUES Alain	9 voix
LAPEYRE Pierre	5 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants :

- M. Michel FROUSTEY, né le 01/01/1955 à St Julien-en-Born, domicilié 99 avenue du Phare à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Michel BADET, né le 15/07/1948 à St Julien-en-Born, domicilié 79 route de Gironsat à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Alain GOURGUES, née le 03/04/1957 à St Julien-en-Born, domicilié 945 route d'Uza à ST JULIEN-en-BORN, qui a déclaré accepter le mandat.

MODIFICATION N° 2 DU P.L.U.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification n° 2 du PLU élaboré par la Commission d'Urbanisme avec le concours de M. Charrier, urbaniste.

Il précise que les modifications portent principalement sur le règlement des zones urbaines, à savoir :

- zone U2 :
 - o le COS est supprimé et remplacé par une emprise au sol de 60 % maximum
- zone U4 :
 - o Interdiction de construire des commerces à l'exception des établissements hôteliers en U4a et U4c
- zones U2 et U4 :
 - o La hauteur des bâtiments ne pourra pas dépasser 7,50 m au faîtage
 - o Obligations de places de stationnement pour certaines constructions
 - o Prescriptions relatives à l'aspect extérieur (toitures, couleurs, clôtures) à l'imperméabilisation et à l'aménagement des espaces libres en zone U2c, U4a, U4c et AU4c (Contis)
- zone U6 :
 - o aucune construction nouvelle, extension ou transformation en habitation

Par ailleurs, certains emplacements réservés sont supprimés (stationnement à l'est du boulevard de la plage) et deux sont créés pour une voie nouvelle et un rond point à l'entrée de la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet de modification n° 2 du PLU ainsi présenté et confirme que le projet sera soumis à enquête publique du 4 juillet au 3 août 2011.

REDEVANCES EAU-ASSAINISSEMENT - TARIFS 2011

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision du SYDEC d'augmenter de 0.01 € le tarif de l'assainissement au m³ à compter du 1^{er} janvier 2011 et propose en conséquence de revoir le montant des redevances à percevoir auprès des usagers à compter de 2011.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les tarifs à fixer doivent englober la redevance du SYDEC et la part communale,

Considérant que l'assemblée n'envisage pas d'augmenter la part de la redevance qui est reversée à la commune,

Vu les propositions du SYDEC,

FIXE les tarifs des redevances eau-assainissement comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- EAU POTABLE
 - o Abonnement 60 € par an
 - o Consommation 0,42 € par m³ (dont 0.33 SYDEC et 0.09 Commune)
- ASSAINISSEMENT
 - o Abonnement 63,15 € par an
 - o Consommation 1,13 € par m³ (dont 0.88 SYDEC et 0.25 Commune)

REHABILITATION du PRESBYTERE – CREATION ESPACE BENJAMIN BAQUE MARCHES NEGOCIES

Monsieur le Maire rappelle que les marchés des lots Etanchéité et Menuiserie bois ayant été déclarés infructueux lors des appels d'offres, et propose de confier ces lots par marché négocié. Après consultation, les entreprises ci-après sont retenues :

- lot étanchéité : entreprise SE BERNADET et Fils à Dax pour 6.921.20 € HT
- lot menuiserie bois : entreprise GONI à St Julien-en-Born pour 2.658.53 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir des marchés avec ces entreprises et délègue Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION LOCATION SAISONNIERE du CABANON de la PLAGE AVENANT pour TRANSFERT

Monsieur le Maire rappelle que la convention de location saisonnière de la buvette de la plage a été signée pour les saisons 2010 et 2011 avec M. Frédéric FROUSTEY.

M. Froustey ayant reçu interdiction de gérer un débit de boissons pendant 5 ans, sollicite que la convention soit attribuée par avenant à la SARL LA CABANE à compter du 1^{er} juin 2011.

Considérant que la commune ne dispose plus du délai nécessaire pour rechercher un nouveau locataire pour la saison 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'établir un avenant pour transférer au nom de la SARL LA CABANE la convention de location de la buvette de la plage, sous réserve que soient présentés en Mairie les statuts de la SARL LA CABANE.

- délègue Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette affaire.

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN AU CAMPING MUNICIPAL LA LETTE FLEURIE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de traitement contre la chenille processionnaire du pin présentée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O. N.) au prix de 86,83 € HT l'hectare, susceptible d'être subventionné par le Département.

Le Conseil Municipal,

Considérant les problèmes rencontrés par la clientèle du Camping Municipal de La Lette Fleurie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire réaliser ce traitement sur une superficie de 18 ha au Camping Municipal La Lette Fleurie , sur les parcelles AI 218 et 43.

Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la décision de justice, les actes d'achat des propriétés DESSERTINE ont été signés le 15 juin. Ces maisons seront très prochainement mises en vente.
- Remerciements de l'association La Pinasse pour la subvention communale
- M. LEFEVRE, MNS recruté pour la saison à la piscine du camping de La Lette demande l'autorisation de donner des cours de natation : avis défavorable unanime
- Prochaine réunion du Conseil le 6 juillet.